

Procès-Verbal - Séance du 12 janvier 2016

L'an deux mil seize, le 12 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Date de convocation :
08 janvier 2016

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 19
procurations : 0
votants : 19

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, LE SAUTER-LE BEL, MM. BROGARD, OUTIN, Mme GRU, MM. POUESSEL, KERVICHE, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance: M. Marc KERVICHE a été élu secrétaire de séance

◆ 2016 – 01 – 01 – Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire rappelle que le Trésorier a transmis des documents reprenant les créances de la commune pour lesquelles les procédures menées par la trésorerie n'ont pas permis de procéder au recouvrement.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de procéder à l'admission en non-valeur de ces pièces, pour un montant global de 174,30 €.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 01 – 01 :

Néant

◆ 2016 – 01 – 02 – Personnel communal : fixation de l'enveloppe annuelle du régime indemnitaire

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter annuellement le montant global de l'enveloppe pour le régime indemnitaire du personnel communal.

Pour l'année 2016, il est de plus proposé de verser aux agents les primes exceptionnelles au mois de décembre de l'année en cours, au lieu du mois de janvier de l'année suivante.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer l'enveloppe 2016 pour le régime indemnitaire à 65.000 €.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 01 – 02 :

Néant

◆ **2016 – 01 – 03 – Travaux : validation du choix du maître d'œuvre pour le lotissement de La Croizédo**

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser un lotissement de qualité dans le quartier de la Croizédo. Le site, en limite Est de la commune de Malestroit, est intégré à une zone 1AU au PLU et jouxte un lotissement pavillonnaire récent. L'emprise foncière du projet est d'environ 19 000 m².

Afin de mener à bien ce projet de lotissement, il est nécessaire de prendre un chargé de mission qui réalisera les études nécessaires, notamment le dossier lois sur l'eau et le permis d'aménager (dossier de lotissement).

Trois bureaux d'études ont proposé une offre suite à la consultation pour ce projet de lotissement. Il s'agit de :

- ◆ QUARTA pour un montant de 37 205.00 euros HT
- ◆ Géo Bretagne Sud pour un montant de 43 515.00 euros HT
- ◆ le bureau LEGAVRE pour un montant de 36 755.00 euros HT.

Après analyse, il s'avère que l'ensemble des candidats ont les compétences et les moyens pour réaliser cette mission. Ces propositions ont été présentées à la commission d'urbanisme et travaux qui, après échange entre les membres, propose de retenir le cabinet LEGAVRE pour un montant de 36 755.00 euros HT, offre la moins-disante.

Pour cette mission, le cabinet LEGAVRE a formé une équipe pluridisciplinaire composée de Gwenael DESNOS bureau d'études hydrauliques, de Bruno THOMAS géomètre, de Monsieur COURCHINOX architecte paysagiste et de Franck LEGAVRE bureau d'études voirie et réseaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la proposition du cabinet LEGAVRE dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour le lotissement de la Croizédo, pour un montant de 36.755 € HT.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 01 – 03 :

Monsieur le Maire précise qu'il est important de proposer des terrains pour l'accueil de nouveaux ménages.

Il indique que la commercialisation des lots pourrait avoir lieu dès le mois de septembre.

◆ **Informations diverses**

- Convention avec le théâtre Albedo

Carole BLANCO-HERCELIN indique que depuis l'été dernier, elle est en contact avec la compagnie de théâtre Albedo, de Sérent.

Cette compagnie propose un projet avec la municipalité, pour favoriser le théâtre dans les établissements scolaires.

Une rencontre a eu lieu avec les Directrices des deux établissements, qui ont la volonté de continuer à travailler ensemble pour rapprocher les deux écoles, dans la même optique que l'exposition photos en 2015 ou le cross.

Il s'agit d'un projet pédagogique et culturel, qui a reçu l'avis favorable de la commission jeunesse et sports.

Ce projet déboucherait sur deux représentations fin juin à la salle des fêtes, avec éventuellement une animation durant l'été et au foyer logement.

Les élèves pourraient en outre s'initier à la confection des costumes et à la préparation des décors.

Carole BLANCO-HERCELIN ajoute qu'il s'agit d'une bonne promotion pour les écoles de Malestroit. Le coût, à la charge de la commune, serait de 2.400 € par école.

Agnès HAVART précise que ce projet peut apporter beaucoup aux élèves, et que les instituteurs sont motivés.

Michelle TREGOUET indique qu'il est important d'apprendre aux enfants à s'exprimer, et que le théâtre est un excellent vecteur d'apprentissage.

Vincent POUESSEL demande si c'est un projet unique pour cette année, ou s'il sera amené à être renouvelé chaque année. Il ajoute qu'il est dommage que l'exposition photo, qui avait beaucoup plu, n'ait pas été reconduite cette année. Carole BLANCO-HERCELIN indique que les instituteurs souhaitent faire tourner les animations chaque année, mais n'exclut pas la possibilité de renouveler certains projets qui ont bien fonctionné.

Monsieur le Maire indique que le dossier doit passer en commission culture, et que la validation se fera au prochain conseil municipal.

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Jumelage

Jean BROOK fait part à l'assemblée qu'une délégation se rendra en Ecosse, à l'initiative du Rugby et du Bagad, du 4 au 11 avril 2016. Elle invite les élus qui souhaiteraient participer à ce déplacement à se manifester auprès d'elle.

- Animations de fin d'année

Monsieur le Maire revient sur les illuminations et le marché de Noël, et indique qu'il a eu de nombreux retours très positifs de la part des malestroyens et des visiteurs.

Il félicite part ailleurs les organisateurs du Son et lumière de la Madeleine, qui a rencontré un franc succès.

- Eclairage public

Danièle GRU demande à ce que les services techniques vérifient l'éclairage de la rue aux Anglais, qui semble ne pas fonctionner.

- Nuisances sonores station de lavage

Michelle TREGOUET fait part de plaintes de riverains relatives aux nuisances sonores de la station de lavage à l'arrière de la rue René Cassin.

Monsieur le Maire indique qu'il a déjà reçu les résidents du quartier, et qu'un courrier avait été transmis à la société gestionnaire. Malgré la diminution de leurs horaires d'ouverture, les plaintes subsistent.

Evelyne GUERRET souligne qu'il existe une réglementation à propos du volume sonore. Monsieur le Maire précise que la réglementation est respectée.

- Circulation rue de la Morlaye

Michelle TREGOUET indique que la vitesse élevée des véhicules le long de la rue de la Morlaye est dangereuse pour la sécurité des piétons.

Monsieur le Maire ajoute que les automobilistes roulent de plus en plus vite en agglomération. Il rappelle que des marquages au sol ont été réalisés il y a peu, mais que les effets sont limités.

Il ajoute que d'autres solutions existent et doivent être étudiées : chicanes, écluses, plots, trottoirs, ou encore contrôles radar plus fréquents.

Alain BROGARD signale que la stabilisation des accotements de la rue de la Morlaye est prévue pour 2016, afin de permettre la sécurisation des piétons.

- Intercommunalité : regroupement des Communautés de communes

Suite aux récents articles dans la presse, Yannis LE BRUN demande au Maire que la position de Malestroit soit réaffirmée concernant le regroupement des Communautés de communes.

Monsieur le Maire indique qu'au sein de la CCVOL, 8 communes ont voté POUR et 8 CONTRE le schéma de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet du Morbihan, le Président de la CCVOL étant contre.

Il rappelle que la position de Malestroit est POUR ce schéma et qu'il portera la voix du Conseil municipal à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, affirmant que c'est un projet cohérent et une belle opportunité pour la CCVOL de rejoindre deux pôles attractifs et dynamiques.

Il rappelle également les liens existant déjà avec Guer et La Gacilly (Marchés de la Nature, Nurseries numériques...).

Evelyne GUERRET trouve dommage de voir la position du Président de la CCVOL à ce sujet. Le territoire risque de voir ses relations avec les élus des deux autres communautés de communes dégradées, d'autant plus qu'ils travaillent déjà sur la préparation d'une bonne intégration des deux communautés.

Christian GUILLEMOT ajoute que cela aura aussi un impact sur la gouvernance de la future intercommunalité, la CCVOL n'étant pas moteur. Il serait incohérent de demander à ce que le siège de cette future intercommunalité soit à la CCVOL en étant aujourd'hui contre.

Evelyne GUERRET précise qu'il serait peut-être bien qu'un candidat de la CCVOL autre que le Président puisse se présenter.

Christian GUILLEMOT indique que Guer et La Gacilly connaissent un développement économique important, et que la CCVOL pourrait en bénéficier également, avec notamment l'accueil de jeunes ménages.

Jean-Paul LEMBELEMBE ajoute que les jeunes retraités ont également un pouvoir d'achat important, et que les nouveaux besoins des seniors entraînent des perspectives de nouveaux emplois.

- Contournement de Malestroit : demande de précisions

Jean-Paul LEMBELEMBE demande à ce que les choses soient clarifiées à propos du contournement de Malestroit.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas contre le contournement, mais rappelle qu'il a simplement dit, lors du dernier conseil municipal, que les communes de Malestroit et Missiriac ne s'accordaient pas, il y a 40 ans, au sujet des tracés proposés à l'époque, et qu'aujourd'hui, depuis 2008-2009 et alors que les deux communes sont d'accord sur le tracé, les financements ne sont plus disponibles pour ce type de projet.

Il indique qu'il est important de réfléchir à un contournement complet, afin de ne pas déplacer les problèmes de la route de Ruffiac vers la route de Saint-Congard.

Il fait part au Conseil municipal que le Conseil Départemental a clairement indiqué que le contournement ne pourrait se faire tout de suite.

Monsieur le Maire souhaite être clair avec la population, et précise qu'il est conscient des problèmes de circulation dans Malestroit.

Il ajoute qu'une demande d'interdiction des poids-lourds en transit est en cours. Un courrier va être transmis aux entreprises locales, puis le Conseil Départemental procédera à un comptage. Suivant les résultats, une interdiction des poids-lourds en transit pourra être mise en place.

Il indique enfin que le Conseil Départemental travaille également sur la sécurisation du Pont-Neuf, tant pour les piétons qu'en cas de fortes crues.

Evelyne GUERRET fait part d'un projet de contournement travaillé lors de la campagne électorale de 2007, qu'elle souhaite aujourd'hui ressortir.

- Communes nouvelles

Christian GUILLEMOT félicite l'élection du nouveau Maire de la commune nouvelle du Val d'Oust. Il indique souhaiter aborder le sujet des communes nouvelles en réunions de quartier, afin de recueillir l'avis de la population avant d'envisager d'aller plus loin.

Monsieur le Maire pense qu'il ne faut pas précipiter les choses, qu'il est important de d'abord bien réussir la fusion de l'intercommunalité, pour apprendre à travailler entre les villes-centre, puis d'avoir l'avis de la population, lors des réunions de quartier puis éventuellement lors d'une votation populaire.

Il ajoute qu'il est néanmoins important de garder l'histoire et l'identité de chaque commune.

Vincent POUESSEL souligne qu'il est indispensable, au préalable, d'estimer les économies financières liées à la fusion, en tenant compte notamment du coût temporaire puis des économies liées aux synergies.

- Salle des Fêtes : entretien du bâtiment

Evelyne GUERRET rapporte des problèmes de propreté à la salle des Fêtes, notamment au niveau des cuisines. Elle demande si des états des lieux sont réalisés de manière systématique.

Monsieur le Maire indique que les états des lieux sont réalisés en interne par nos services à chaque réservation. Il précise que les consignes vont être données afin d'être beaucoup plus vigilants.

Il ajoute que la réfection de la salle des Fêtes doit être pensée à un niveau plus global, étant située en zone inondable.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.